



Panier Repas pour les CDIC

Par **Maya779**, le **14/08/2015 à 14:43**

Bonjour,
je suis actuellement en CDIC (Contrat à Durée Indeterminée de Chantier) depuis Janvier 2015 en qualité d'assistante en gestion documentaire et mon employeur refuse de m'octroyer les paniers repas sous prétexte que je ne suis pas en CDI. Pourtant le siège social est à plus de 20km du chantier et qu'il n'y a pas de cantine où déjeuner à midi, je devrais bénéficier des frais d'indemnités de déplacement.
J'aimerais savoir ce que je peux faire afin qu'ils m'accordent ces paniers repas, si il y a un quelconque recours.
Merci pour vos réponses c'est très important.

Par **P.M.**, le **14/08/2015 à 20:06**

Bonjour,
Déjà, vous êtes en CDI même s'il est de chantier et les dispositions concernant les indemnités de panier et de déplacement s'appliquent à tout type de contrat..
Si l'employeur ne veut pas entendre raison, je ne vois qu'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Maya779**, le **17/08/2015 à 11:10**

Bonjour,
merci pour votre réponse cependant j'ai fait quelques recherches et les indemnités repas ne sont pas du en CDIC contrairement aux autres contrats.
J'ai un peu peur de m'engager dans la voie des Prud'Hommes si je ne suis pas sûre de gagner.
Il faudrait d'abord que je consulte un avocat peut être?
Cordialement,
Maya

Par **P.M.**, le **17/08/2015 à 13:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir où est prévu contractuellement le lieu de travail et s'il est fixé uniquement sur un chantier précis qui ne peut pas être modifié car dans ce cas l'indemnité de repas n'est pas due effectivement...